

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-six, le 2 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.*

### **PRÉSENTS :**

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire*

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.*

*M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET (à partir de la délibération 2026\_04\_01), Mme Pascale CHALAVON CROUZET, Mme Karine PAULET, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Caroline CHARVET (à partir de la délibération 2026\_04\_01), M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Françoise BALMONT, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers*

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*M. Henri BARDEL pouvoir à M. Antoine GERPHAGNON*

*Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN*

*M. Jacques DUPONT pouvoir à M. Bernard BARRY*

*M. Willy BERTHASSON pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO*

*M. François AKAKO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE*

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*/*

**Secrétaire de séance :** *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

**Objet :** **Centre Communal d'Action Sociale : Fixation du nombre de membres au sein du conseil d'administration et élection des membres élus**

*(Délibération 2026\_04\_10)*

Vu les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15 du code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner les membres composant le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 16 le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS soit 8 élus issus du Conseil Municipal et 8 membres désignés par lui-même.

A la suite de la fixation du nombre de membres composant le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, il y a lieu de procéder à l'élection des membres élus par le conseil municipal en son sein.

Après consultation des membres de l'assemblée, une liste composée des candidats suivants est constituée :

- Mme Josée NAVARRO
- M. Raphaël DUTRUEL
- Mme Eliane GRAILLON
- M. Philippe FREYSSNET
- Mme Karine PAULET
- Mme Mathilde RIOU
- Mme Françoise BALMONT
- Mme Estelle BOURGIN

Il est ensuite procédé au vote à bulletin au scrutin secret puis au dépouillement des résultats qui s'établit comme suit :

- Nombre de votants : 29
- Bulletins nuls ou blancs 0
- Suffrages exprimés : 29

Une seule liste ayant été présentée, elle obtient l'ensemble des sièges à pourvoir.

En conséquence, sont élus au conseil d'administration du CCAS :

- Mme Josée NAVARRO
- M. Raphaël DUTRUEL
- Mme Eliane GRAILLON
- M. Philippe FREYSSNET
- Mme Karine PAULET
- Mme Mathilde RIOU
- Mme Françoise BALMONT
- Mme Estelle BOURGIN

<b>Membres en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>24</b>
<b>Représentés</b>	<b>5</b>
<b>Votants</b>	<b>29</b>

<b>Quorum</b>	<b>15</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>29</b>

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 03/04/2026

et publication en Mairie le : 03/04/2026

Pour Copie conforme

Le 03/04/2026

Le Maire,  
Monsieur Didier ROUCHOUSE